



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LA COMPAGNIE ARRANGEMENT PROVISOIRE POUR LE SPECTACLE "L'INSTANT N'A QUE DES GESTES"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération conseil municipal n° 33-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT la programmation culturelle du festival des Mascarets 2026,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec la compagnie Arrangement provisoire domiciliée 90 rue Chevreul 69007 LYON pour deux représentations du spectacle « L'instant n'a que nos gestes » en centre-ville le mercredi 8 juillet 2026 à l'occasion du Mascaret des enfants pour un montant de 2.644,89 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 22 avril 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

